

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant KARINE CHENARD	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 06 août 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Acadiens		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	29 mai 2020	31 déc. 2020
Commentaires :			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)		
Commentaires : Infraction au règlement santé 28 (3) A -Directive du Covid			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma surveillance le ratio étais conforme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le matériel et équipement sont de quantité suffisante pour tous les enfants. <p>Trop pour les restrictions de santé publique qui sont en vigueur pendant le Covid-19, discussion avec l'exploitante afin de réduire pour que le nettoyage se fait 2 fois par jours et ce chaque jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les aire de jeux extérieur sont conforme au niveau des jeux et de l'environnement , encore une fois une discussion avec l'exploitante afin de diviser les groupes extérieur qui ne doivent en aucun cas se cotoyer au cours de la journée. <p>Suite à la rencontre avec l'exploitante et les lacunes au niveau des règlements de santé publique il est prévu de continuer à faire un suivi avec l'exploitante afin de s'assurer que les enfants soit en sécurité.</p>

original signé par
Sylvie Richardson

Le 06 août 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Karine Chenard

Le 06 août 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date